

Décision du président N°2025/TT/01/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
APREMONT	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	33/35h	01/01/2025	31/12/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	30/12/2024	03/01/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	30/12/2024	03/01/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	02/01/2025	05/01/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	02/01/2025	03/01/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	04/01/2025	05/01/2025
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	35/35h	01/01/2025	30/06/2025

			Envoyé en préfecture le 08/01/2025 Reçu en préfecture le 08/01/2025 Publié le 14/01/2025 ID : 060-286000021-20250106-2025TT0101-AR		
WACQUEMOULIN	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe			
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	35/35h	01/01/2025	30/06/2025
APREMONT	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	33/35h	01/01/2025	04/07/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	30/12/2024	03/01/2025
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation principal de première classe	10/35h	01/01/2025	13/07/2025
ALLONNE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	3/35h	30/12/2024	30/12/2024
ALLONNE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	6/35h	03/01/2025	03/01/2025
ESTREES-SAINT-DENIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	35/35h	01/01/2025	31/01/2025
CATENOY	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	17,5/35h	01/01/2025	30/06/2025
Syndicat scolaire Les Vignes Blanches	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	4/35h	01/01/2025	30/06/2025
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	35/35h	01/01/2025	01/02/2025
CHANTILLY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT	Adjoint technique territorial	35/35h	30/12/2024	03/01/2025

			Envoyé en préfecture le 08/01/2025		
			Reçu en préfecture le 08/01/2025		
			Publié le 34/35h 30/12/2024 03/01/2025		
			ID : 060-286000021-20250106-2025TT0101-AR		
	INDISPONIBLE				
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial			
CHANTILLY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	17,5/35h	30/12/2024	03/01/2025
PONT-L'EVEQUE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	20/35h	02/01/2025	30/06/2025
AUTRECHES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de première classe	25/35h	01/01/2025	30/06/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	02/01/2025	02/01/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	02/01/2025	03/01/2025
ALLONNE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	1,5/35h	03/01/2025	03/01/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,
Le ...

Envoyé en préfecture le 08/01/2025

Reçu en préfecture le 08/01/2025

Publié le

ID : 060-286000021-20250106-2025TT0101-AR

Le Président, 